

BDESE : liste des informations à fournir

Code du travail, art. R. 2312-8 et R. 2312-9

Avril 2022



| Types d'information | Entreprises de moins de 300 salariés | Entreprises d'au moins 300 salariés |
|------------------------|--|--|
| Investissements | <ul style="list-style-type: none"> • Investissement social <ul style="list-style-type: none"> ○ évolution des effectifs par type de contrat, par âge, par ancienneté ○ évolution des emplois par catégorie professionnelle ○ évolution de l'emploi des personnes handicapées et mesures prises pour le développer ○ évolution du nombre de stagiaire de plus de 16 ans ○ formation professionnelle : investissement en formation, publics concernés ○ conditions de travail (durée du travail dont travail à temps partiel et aménagement du temps de travail, données sur le travail à temps partiel) • Investissement matériel et immatériel <ul style="list-style-type: none"> ○ évolution des actifs nets d'amortissement et de dépréciations éventuelles (immobilisations) ○ le cas échéant, dépenses de recherche et développement ○ mesures envisagées en ce qui concerne l'amélioration, le renouvellement ou la transformation des méthodes de production et d'exploitation ; et incidences de ces mesures sur les conditions de travail et l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Investissement social <ul style="list-style-type: none"> ○ évolution des effectifs par type de contrat, par âge, par ancienneté ○ évolution des emplois, notamment, par catégorie professionnelle ○ évolution de l'emploi des personnes handicapées et mesures prises pour le développer ○ évolution du nombre de stagiaires ○ formation professionnelle: investissements en formation, publics concernés ○ conditions de travail (durée du travail dont travail à temps partiel et aménagement du temps de travail, exposition aux risques et aux facteurs de pénibilité, AT-MP, absentéisme, dépenses en matière de sécurité) • Investissement matériel et immatériel <ul style="list-style-type: none"> ○ évolution des actifs nets d'amortissement et de dépréciations éventuelles (immobilisations) ○ le cas échéant, dépenses de recherche et développement ○ évolution de la productivité et taux d'utilisation des capacités de production, lorsque ces éléments sont mesurables dans l'entreprise |

| Types d'information | Entreprises de moins de 300 salariés | Entreprises d'au moins 300 salariés |
|---|---|--|
| Egalité professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données chiffrées • Stratégie d'action | <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> ○ conditions générales d'emploi ○ rémunérations et déroulement de carrière ○ formation ○ conditions de travail, santé et sécurité au travail • Indicateurs relatifs à l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale <ul style="list-style-type: none"> ○ congés ○ organisation du temps de travail dans l'entreprise • Stratégie d'action |
| Fonds propres, endettement et impôts | <ul style="list-style-type: none"> • Capitaux propres de l'entreprise • Emprunts et dettes financières dont échéances et charges financières • Impôts et taxes | <ul style="list-style-type: none"> • Capitaux propres de l'entreprise • Emprunts et dettes financières dont échéances et charges financières • Impôts et taxes |
| Rémunération des salariés et dirigeants, dans l'ensemble de leurs éléments | <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des rémunérations salariales <ul style="list-style-type: none"> ○ frais de personnel y compris cotisations sociales, évolutions salariales par catégorie et par sexe, salaire de base minimum, salaire moyen ou médian, par sexe et par catégorie professionnelle ○ pour les sociétés anonymes, montant des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ○ épargne salariale : intéressement, participation | <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des rémunérations salariales <ul style="list-style-type: none"> ○ frais de personnel y compris cotisations sociales, évolutions salariales par catégorie et par sexe, salaire de base minimum, salaire moyen ou médian, par sexe et par catégorie professionnelle ○ pour les sociétés anonymes, montant des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées • Epargne salariale : intéressement, participation |

| | | |
|---|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunérations accessoires : primes par sexe et par catégorie professionnelle, avantages en nature, régimes de prévoyance et de retraite complémentaire • Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le rapport de gestion pour les entreprises soumises à l'obligation de présenter le rapport visé à l'article L. 225-102 du Code du commerce |
| <p>Représentation du personnel et activités sociales et culturelles : montant de la contribution aux activités sociales et culturelles du comité d'entreprise, mécénat (au moins 300 salariés)</p> <p>Activités sociales et culturelles (moins de 300 salariés)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Montant de la contribution aux activités sociales et culturelles du CSE, mécénat. | <ul style="list-style-type: none"> • Représentation du personnel <ul style="list-style-type: none"> ○ représentants du personnel et délégués syndicaux ○ information et communication • Activités sociales et culturelles <ul style="list-style-type: none"> ○ activités sociales ○ autres charges sociales |
| <p>Rémunération des financeurs</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération des actionnaires (revenus distribués) • Rémunération de l'actionnariat salarié (montant des actions détenues dans le cadre de l'épargne salariale, part dans le capital, dividendes reçus) | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération des actionnaires (revenus distribués) • Rémunération de l'actionnariat salarié (montant des actions détenues dans le cadre de l'épargne salariale, part dans le capital, dividendes reçus) |



| Types d'information | Entreprises de moins de 300 salariés | Entreprises d'au moins 300 salariés |
|---|---|---|
| <p>Flux financiers à destination de l'entreprise</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Aides publiques • Réductions d'impôts • Exonérations et réductions de cotisations sociales • Crédits d'impôts • Mécénat • Résultats financiers : <ul style="list-style-type: none"> ○ chiffre d'affaires, bénéfices ou pertes constatés ○ résultats d'activité en valeur et en volume ○ affectation des bénéfices réalisés | <ul style="list-style-type: none"> • Aides publiques • Réductions d'impôts • Exonérations et réductions de cotisations sociales • Crédits d'impôts • Mécénat • Résultats financiers : <ul style="list-style-type: none"> ○ chiffre d'affaires, bénéfices ou pertes constatés ○ résultats d'activité en valeur et en volume ○ affectation des bénéfices réalisés |
| <p>Partenariats* <i>Le terme, plus large, de « partenariats » a remplacé celui de « sous-traitance » pourtant encore conservé dans certains articles du Code du travail</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats conclus pour produire des services ou des produits pour une autre entreprise • Partenariats conclus pour bénéficier des services ou des produits d'une autre entreprise | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats conclus pour produire des services ou des produits pour une autre entreprise • Partenariats conclus pour bénéficier des services ou des produits d'une autre entreprise |
| <p>Transferts commerciaux et financiers entre les entités du groupe pour les entreprises appartenant à un groupe*</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Transferts de capitaux tels qu'ils figurent dans les comptes individuels des sociétés du groupe lorsqu'ils présentent une importance significative, notamment transferts de capitaux importants entre la société mère et les filiales • Cessions, fusions, et acquisitions réalisées | <ul style="list-style-type: none"> • Transferts de capitaux tels qu'ils figurent dans les comptes individuels des sociétés du groupe lorsqu'ils présentent une importance significative • Cessions, fusions, et acquisitions réalisées |

| Types d'information | Entreprises de moins de 300 salariés | Entreprises d'au moins 300 salariés |
|--------------------------------|---|---|
| <p>Environnement **</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Politique générale en matière d'environnement : organisation de l'entreprise pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement • Economie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ prévention et gestion de la production de déchets : évaluation de la quantité de déchets dangereux ○ utilisation durable des ressources • Changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des postes d'émissions directes de gaz à effet de serre produites par les sources fixes et mobiles nécessaires aux activités de l'entreprise et, lorsque l'entreprise dispose de cette information, évaluation du volume de ces émissions de gaz à effet de serre ○ bilan des émissions de gaz à effet de serre ou bilan simplifié | <p><u>Pour les entreprises soumises à la déclaration de performance extra-financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique générale en matière d'environnement : informations environnementales présentées en application du 2° du A du II de l'article R. 225-105 du code de commerce • Economie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ prévention et gestion de la production de déchets : évaluation de la quantité de déchets dangereux • Changement climatique : bilan des émissions de gaz à effet de serre ou bilan simplifié <p><u>Pour les entreprises non soumises à la déclaration de performance extra-financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique générale en matière d'environnement : organisation de l'entreprise pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement • Economie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ prévention et gestion de la production de déchets : évaluation de la quantité de déchets dangereux ○ utilisation durable des ressources : consommation d'eau et consommation d'énergie • Changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des postes d'émissions directes de gaz à effet de serre produites par les sources fixes et mobiles nécessaires aux activités de l'entreprise et, lorsque l'entreprise dispose de cette information, évaluation du volume de ces émissions de gaz à effet de serre ○ bilan des émissions de gaz à effet de serre ou bilan simplifié |

** Ces deux rubriques peuvent être écartées par un accord d'entreprise majoritaire ou, en l'absence de délégué syndical, un accord avec les élus titulaires du comité social et économique.*

*** Lorsque les données et informations environnementales transmises dans le cadre de cette rubrique ne sont pas éditées au niveau de l'entreprise (i. e. par exemple, au niveau du groupe ou des établissements distincts, le cas échéant), elles doivent être accompagnées d'informations supplémentaires pertinentes pour être mises en perspective à ce niveau*